

WEBINAIRE

Parlons projets d'innovation !

AAP & AMI pour le bâtiment

21 avril 2021- 11h

Intervenants



Philippe Jordan
Directeur des projets
06 73 41 65 86



Zoé Lombard
Economie circulaire &
matériaux
06 67 85 54 17



Quentin Barbe
Systèmes constructifs
06 43 22 50 41



Rémi Pierrat
Chef de Pôle Ecosystèmes
d'appui à l'innovation de
la Région Grand Est

Programme

11h00 | Introduction

11h05 | Intervention de M. Rémi Pierrat - Chef de Pôle Ecosystèmes d'appui à l'innovation de la Région Grand Est.
Présentation des dispositifs d'aide de la Région pour les projets de Recherche & Développement ainsi que pour les Projets Structurants Pour la Compétitivité (PSPC).

11h20 | Innovons ensemble dans le bâtiment | Expérimentons vos solutions : de l'idée au démonstrateur
AMI mixité pour la construction bas carbone
Climaxion bâtiments exemplaires passifs
Climaxion prév recyclage des ressources bâtiment

11h50 | Questions & Réponses

Les Pôles de compétitivité en France

Moteurs de croissance et d'emploi

✦ **Créés en 2005** : 56 pôles de compétitivité sur le territoire :

- pour soutenir la capacité d'innovation en France
- et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs

✦ **Des réseaux fondés sur le rassemblement** :

- d'entreprises
- de centres de recherche
- d'organismes de formation

✦ **Thématisés et ancrés sur un territoire, pour valoriser les filières d'excellence**



Source : DGE/CGET (juillet 2019)

DOMAINES D'ACTIVITES STRATEGIQUES (DAS)



Chimie, matériaux et systèmes constructifs

Concevoir et développer des matériaux, des procédés et des systèmes pour un Bâtiment bas carbone, responsable et évolutif
Optimiser la qualité de mise en œuvre et la performance sur le chantier
Garantir le confort, le respect de la santé des usagers et le maintien de la performance tout au long de la vie du parc bâti
Le numérique et le BIM au service de la performance et de la qualité durant toutes les phases du projet de construction neuve ou de rénovation



Services, Energie et territoire bas carbone

Des données pour de nouveaux services
Optimiser la performance des équipements de production d'énergie renouvelable
Evoluer vers des territoires responsables et bas carbone



Economie circulaire

Garantir la non toxicité et la traçabilité sur l'ensemble du cycle de vie des matériaux
Déployer la démarche d'éco-conception généralisée à la filière Bâtiment
Développer et Structurer les filières de recyclage et de réemploi
L'économie circulaire, un levier de la compétitivité des filières Bâtiment et bois

L'accompagnement du Pôle pour la R&D / innovation

Détecter: identifier les opportunités d'innovation et analyser la faisabilité en toute confidentialité

Valoriser: contribuer à la visibilité du projet (en respectant les volontés du consortium) et assister la mise sur le marché



Marchés et Technologies

Collaborer: constituer le consortium (identification des compétences clés, mise en relation, intégration des acteurs académiques,...) et concevoir le projet

Financer: identifier les guichets de financement publique (région/ France/ Europe) et faciliter l'obtention de fonds

Concevoir : ateliers de créativité...
Evaluer : labellisation du projet par le conseil d'innovation

Objectifs de ce webinar

- Identifier des dispositifs de financement actuellement accessibles
- Savoir si votre société / laboratoire est concerné

Présentation des dispositifs Régionaux pour le financement de la RDI

Rémi Pierrat | Chef de Pôle Ecosystèmes d'appui à l'innovation - Région Grand Est

Cadre stratégique

- défini par le **SRDEII** adopté le 28/4/2017
 - Orientation 1 : « Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie »
 - Orientation 2 : « Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour alimenter la croissance »
- S'ajoute le **Business Act Grand Est**: Autour des 3 moteurs de la transformation économique : transition numérique, transition industrielle et **transition écologique**.
- Et la stratégie **S3 du Grand Est** : **8 priorités sectorielles** (technologies et équipements pour la transition industrielle, recyclage et dispositifs médicaux, fonctionnalisation des matériaux, biotechnologies médicales, outils numériques pour la santé, molécules et matériaux biosourcés, outils et systèmes pour la gestion durables et intelligente des ressources naturelles et systèmes énergétiques et leur performance) et **5 priorités transversales** (transformation digitale et déploiement de l'IA, innovation sociale, innovation responsable, circuits courts et relocalisation).

→ **En lien avec les plans de relance de l'Etat :**

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://relance-grand-est.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

4 dispositifs pour répondre aux enjeux suivants

Accompagner toute entreprise
dans ses démarches d'innovation
(proximité et souplesse)

Renforcer le partenariat avec
bpi
(en complémentarité avec le
PIA Volet régionalisé et le FRI)

Valoriser l'excellence de la
recherche
(pour la transformer en
développement économique)

Engager le territoire et son
écosystème dans la mutation de
l'économie

Des outils de financement

- **Partenariat bpifrance**
 - Fonds Régional D’Innovation (FRI)
 - Outils de financement de l’innovation du PIA 4 Régionalisé
- **Recherche collaborative**
 - Soutiens aux projets collaboratifs (monde académique/entreprises)
- **Grandes entreprises**
 - Renforcement des centres de R&D /pérennité des sites de production
 - de conforter leur ancrage, notamment vis-à-vis de la recherche académique
- **Une action forte en faveur des start-ups** avec des soutiens aux différentes stades de leur développement
- **Une aide aux entreprises primo utilisatrices d’IA**
- **Soutien aux démarches de propriété intellectuelle** (partenariat INPI/IEEPI)

Outils du PIA 4 Régionalisé (82 M€)

Outils du PIA 4 Régionalisé (82 M€)

Le volet « projets d'innovation » :

- Types de projets : Programmes de RDI individuelle de faisabilité ou de développement.
- Bénéficiaires : PME – ETI (en discussion)
- Assiettes de projets : dépenses éligibles > 150 k€
- Aides possibles : entre 75 k€ et 500 k€ en subvention (programme de faisabilité) ou en avance remboursable (programme de développement)

Le volet « accompagnement et transformations des filières » :

- Types de projets : Programmes visant l'animation ou la mise en place de moyens mutualisé au bénéfice d'une filière industrielle prioritaire du territoire (peut comprendre un volet R&D)
- Bénéficiaires : 1 seul porteur chef de file (entreprise au sens européen – activité économique)
- Assiettes de projets : programme entre 1 et 4 M€ (en discussion)
- Aides possibles : maximum de 50% des dépenses éligible - entre 500 K€ et 2 M€ (moitié en subvention et moitié en avance remboursable) (en discussion)

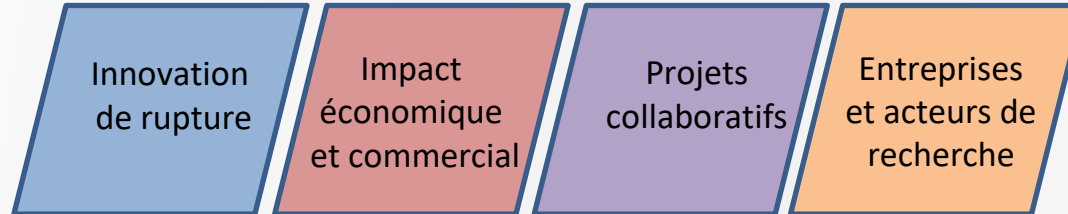
Outils du PIA 4 Régionalisé

- **Le volet « projets régionaux de recherche et développement »** : Ce volet reprend les principes du PSPC-Régions sous un format régionalisé. *Détaillé ci-après.*
- **Le volet « ingénierie de formation »** : Il vise à accompagner dans l'anticipation des mutations économiques en encourageant le développement de solutions s'appuyant sur un engagement conjoint et durables des entreprises et des acteurs de la formation, soutenus par les organisations professionnelles et les collectivités territoriales.

Focus sur le PSPC-Régions

PSPC-Région – Enjeux et objectifs

- Programme Structurant Pour la Compétitivité (PSPC)
- Cofinancement Etat/Région dans le cadre du volet régionalisé du PIA 4
- **Fonctionnement par AAP**



- Cible : Projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI) collaboratifs, ambitieux et structurants
- Retombées visées :
 - économiques directes (création d'emplois, de valeur) et technologiques (nouveaux produits, services et technologies)
 - indirectes au bénéfice des filières (en particulier PME et ETI)

Particularités de la Régionalisation du PSPC

- **Enveloppes régionales** dans le cadre de la convention régionale entre la Région, la Préfecture de Région et le cas échéant, l'opérateur Bpifrance
- Les Régions pourront prioriser l'AAP selon leurs propres priorités
- Processus de sélection en Région dans le cadre du **comité de sélection régionale** (présidé par le couple Président et Préfet de Région)
- Les projets pourront rassembler des **consortiums interrégionaux** (chaque Région aura la charge de l'aide des acteurs de son territoire)
- **Sur l'instruction des dossiers : l'instruction pourraient s'appuyer sur les délégations territoriales de Bpi (en discussion)**

PSPC-Région n° 2 – Critères généraux

- Projets de RDI ambitieux, toutes thématiques
- **Projets collaboratifs : min. 2 entreprises (dont une PME ou ETI) + 1 partenaire académique**
- **chef de file est obligatoirement une entreprise**
- **Taille/budget de 1 à 4 M€**
- Durée de 3 à 4 ans
- Participation des PME/ETI > 20% des dépenses
- **Demande d'aide des acteurs académiques < 30% du montant demandé (en discussion)**
- Les travaux de R&D représentant < 5 % de l'assiette du projet = prise en charge soit directement par les entreprises, soit en sous-traitance.
- Une entreprise éligible si assiette > 200 000 €.
- Un établissement de recherche éligible si assiette > à 50 000 €.

Projets attendus

- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
 - Pertinence par rapport à l'objet de l'appel à projets
 - Maturité
 - Degré de rupture
- Capacité du consortium à porter le projet, collaboration structurée
 - Capacité opérationnelle et financière
 - Compétences des partenaires et des équipes
- Caractère stratégique à l'échelle régionale, et effet diffusant au sein d'une filière
- Eco-conditionnalité
- Impact économique du projet :
 - Qualité et robustesse du modèle économique, marché potentiel
 - Retombées économiques et emplois

Modalités de financement (schéma actuel)

- Dépenses éligibles :
 - Salaires de personnels internes
 - Sous-traitance (30% max.)
 - Contributions aux amortissements
 - Frais de missions
 - Autres coûts : achats, consommables...
- Taux d'aides (%) : pour aide Etat
 - 35% pour les PME
 - 25% pour les ETI
 - 20% pour les GE
- Bonification possible si labellisation par un Pôle de compétitivité :
 - 50% pour les PME
 - 35% POUR LES ETI
 - 25% POUR LES GE

Forme de l'aide (A définir)

- Forme de l'aide :
 - Etat : Subventions et Avances récupérables
 - Région Grand Est : Modalités à définir dans la convention régionale
- Mise en œuvre :
 - Contractualisation avec Bpifrance (tous les partenaires)OU
 - Contractualisation avec la/les Région(s)

Processus de sélection

Etapes
Lancement de l'appel à projets
Etude de l'éligibilité et complétude du dossier
Avis d'opportunité sur les aides Etat / Région
Audition des porteurs (à définir)
Instruction approfondie des dossiers et validation des plan de financements
Sélection des projets en comité de sélection régional
Notification des décisions aux porteurs de projets

Dispositifs régionaux de soutien à la RDI

Des outils de financement en gestion directe

- **Recherche collaborative**
 - Soutiens aux projets collaboratifs (monde académique/entreprises)
- **Grandes entreprises**
 - Renforcement des centres de R&D /pérennité des sites de production
 - de conforter leur ancrage, notamment vis-à-vis de la recherche académique
- Une action forte en faveur des start-ups avec des soutiens aux différentes stades de leur développement
- Une aide aux entreprises primo utilisatrices d'IA
- Soutien aux démarches de propriété intellectuelle (partenariat INPI/IEEPI)

Soutien aux projets collaboratifs

□ Objectifs

- **Stimuler les collaborations** et le transfert de connaissances entre entreprises et acteurs académiques
- **Valoriser le potentiel académique** du Grand Est
- **Rendre la Région Grand Est attractive** par l'excellence de sa recherche

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE/DE L'ACTION**
 - Start-up/PME/ETI implantées dans le Grand Est (tout secteur d'activité)
 - Acteurs académiques et du transfert de technologie : laboratoires issus des universités/EPST, CRT, plate-forme technologique ou toute autre structure de recherche et de ressourcement
- **NATURE DES PROJETS :**
 - Partenariat entre **au moins une entreprise avec un acteur académique**, un acteur du transfert de technologie ou une start-up
 - Permettant la création/pérennisation d'emplois + le renforcement de compétences RDI + un gain de compétitivité + un renforcement de l'excellence de la recherche + le transfert de résultats de recherche
- **MÉTHODE DE SÉLECTION**
 - Au fil de l'eau, instruction sur la base d'un dossier par la Région et **en lien avec BpiFrance pour l'aide entreprise.**

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **DÉPENSES ÉLIGIBLES/MONTANT DE L'AIDE**
 - Pour les entreprises :
 - Si Start-up → AR dans FRI (subvention dans les cas exceptionnels sur fonds Région)
 - Si Start-up **et** projet de **faisabilité** → **subvention dans le cadre du FRI**
 - Si PME/ETI → dans le **cadre du FRI**
 - dépenses de personnels, frais de fonctionnement (20% des frais de personnel) dépenses externes, frais de déplacements, amortissements et investissements non récupérables liés au projet
 - de 25 à 50 % de l'assiette éligible dans la limite de **250 000 €** sous forme de subvention (jeunes entreprises) / sous forme d'AR ou de PTZI (entreprises matures)
 - Pour les laboratoires :
 - coûts marginaux liés directement au projet (dépenses de personnel, dépenses externes, déplacement, investissements non récupérables)
 - 100 % dans la limite de **250 000 €** sous forme de **subvention** sur fonds régionaux

Soutien aux projets RDI de grandes entreprises

□ Un objectif

- Favoriser la création ou la consolidation de centres de R&D privées
- Rendre la Région Grand Est attractive par l'excellence de sa recherche
- Valoriser le potentiel académique du Grand Est

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE/DE L'ACTION**
 - Grandes entreprises quel que soit leur secteur d'activité, implantées dans le Grand Est ou souhaitant s'y implanter
 - Acteurs académiques et du transfert : laboratoires des universités/EPST, CRT, plate-forme technologique ou toute autre structure de recherche et de ressourcement
- **NATURE DES PROJETS :**

Projets individuels ou collaboratifs de RDI structurants :

 - Pour la création ou le renforcement d'un centre de R&D privée
 - Avec industrialisation de travaux de recherche et lien avec les acteurs de la recherche du Grand Est

Critères d'éligibilité : les projets impliquent une industrialisation des travaux de recherche en région ou un gain en compétitivité pour le ou les sites de production implantés en région + les projets s'appuient sur les acteurs de la recherche du Grand Est.
- **MÉTHODE DE SÉLECTION**
 - Au fil de l'eau, instruction par la Région sur la base d'un dossier

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **DÉPENSES ÉLIGIBLES/MONTANT DE L'AIDE**
 - Pour les entreprises :
 - dépenses de personnels, frais de fonctionnement (20% des frais de personnel) dépenses externes, frais de déplacements, amortissements et investissements non récupérables liés au projet
 - de 25 à 50 % de l'assiette éligible dans la limite de **250 000 €** (projets individuels) / **1 M€** (pour projets collaboratifs) sous forme de subvention
 - Pour les laboratoires :
 - coûts marginaux liés directement au projet (dépenses de personnel, dépenses externes, déplacement, investissements non récupérables)
 - 100 % dans la limite de **250 000 €** sous forme de subvention

Soutien aux start-ups

Référente Grand Est: Aude Teiten

□ Objectifs

- Favoriser la création d'activités nouvelles à valeur ajoutée en rendant le Grand Est attractif
- Dynamiser le réseau d'incubateurs et de structures accompagnant/investissant dans les start-up

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ET DE L'ACTION**

- Start-up en création ou déjà créées implantées dans le Grand Est
- Avec un niveau de fonds propres suffisant pour mener ses projets

- **NATURE DES PROJETS :**

	1er niveau	2ème niveau
Quoi ?	une bourse	Une aide aux premiers développements de la Start up, bonifiable en cas de projet qualifié IA (Intelligence Artificielle) (*)
A qui ?	Au porteur	A l'entreprise
Quand ?	Dans les 6 mois précédant l'immatriculation	
Pour quoi ?	Consolider les fonds propres et démarrage du projet	La R&D, l'industrialisation et la première commercialisation
Montant ?	30 000 €	100 000 € 150 000 € en cas de bonification IA

- **MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 1^{er} niveau : Prescription par une structure s'inscrivant dans le réseau des incubateurs d'excellence du Grand Est → transmission à la Région pour décision sur la base d'un avis et d'une analyse du porteur/projet
- 2^{ème} niveau : Au fil de l'eau, instruction par la Région en fonction du projet, de ses retombées et de la nature de l'incubation s'il y a lieu avant décision en CP (taux d'aide 45%)

AIDE AUX ENTREPRISES PRIMO UTILISATRICES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Référent Grand Est: Thierry Rochedy

❑ Objectifs

- Un diagnostic qui permet aux entreprises de disposer d'un plan d'action opérationnel autour de l'intelligence artificielle formulé par un expert. Ce diagnostic peut être celui proposé conjointement par BPI France et la Région Grand Est (« diagnostic intelligence artificielle et data ») ou il peut s'agir de tout autre diagnostic réalisé par un expert ;
- Aides aux entreprises primo-utilisatrices d'intelligence artificielle.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE**
 - PME indépendantes, quel que soit leur secteur d'activité à l'exception des activités de conseils et des structures associatives (non ouvert aux start-ups)
 - N'ayant pas encore engagé de démarches d'innovation (aucune aide innovation ou récompense au titre de l'innovation)

- **NATURE DES PROJETS :**
 - Tout premier projet en IA (produit, service, procédé, organisationnelle, management, marketing)
 - Nécessitant :
 - un apport d'expertise par une structure privée/publique exerçant dans le champ concurrentiel et de préférence dans le Grand Est
 - Un recrutement d'un Bac+2 a minima en CDI ou CDD d'au moins 12 mois / accompagnement d'un centre de compétences

- **MÉTHODE DE SÉLECTION**
 - Prescription par l'Agence Grand E-nov sur la base d'un diagnostic réalisé en amont. Il peut s'agir du diagnostic « Intelligence artificielle et data » proposé par BPI France et la Région Grand Est, ou d'un diagnostic réalisé par un expert.
 - Au fil de l'eau
 - Instruction par la Région avant décision en CP

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **DÉPENSE ELIGIBLES/NATURE ET MONTANT DE L'AIDE**
 - Dans le cas d'une prestation externe :
 - L'assiette éligible des dépenses est le coût hors taxe de la prestation.
 - Dans le cas d'un recrutement :
 - L'assiette éligible comprend le salaire brut augmenté des charges patronales et des coûts de la prestation réalisée par le centre de compétences.
- **Nature** : Subvention
- **Taux maxi** : 50 %
- **Plafond** :
 - 20 000 € pour une prestation externe.
 - 30 000 € pour le recrutement d'une personne de niveau Bac+2 à Bac+5
 - Pour le recrutement d'un post-doctorant :
 - 50 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés
 - 35 000 € pour les entreprises 250 et 2 000 salariés

Soutien aux démarches de propriétés intellectuelles

Référent Grand Est: Thierry Rochedy

❑ Objectifs

Le dispositif vise à soutenir financièrement les entreprises engagées dans des démarches de Propriété intellectuelle menées par L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et L'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle (IEEPI).

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- L'intervention au titre de ce dispositif se fait sous forme de subvention :
 - Dans le cas d'une prestation externe : à hauteur de 30% du coût HT de la prestation, ou 50% si le prestataire est implanté dans le Grand Est, dans la limite d'un plafond de 10 000 € ;
 - Dans le cadre des prestations pour des démarches de propriété intellectuelle menées par l'INPI et l'IEEPI : 50% du coût TTC de la prestation restant à charge de l'entreprise ;
 - Dans le cas d'un recrutement : à hauteur de 30% des salaires chargés et des coûts du centre de compétences, ou 50% si ce dernier est implanté dans le Grand Est, dans la limite d'un plafond de 20 000 €.

Questions / Réponses

Innovons ensemble dans le bâtiment

Expérimentons vos solutions : de l'idée au démonstrateur

Pôle Fibres-Energivie

Philippe Jordan | Directeur des projets - Pôle Fibres-Energivie

Innovons ensemble dans le bâtiment

Expérimentons vos solutions : de l'idée au démonstrateur

Pôle Fibres-Energivie

■ Pourquoi ?

Pour créer un environnement favorable à la mise en œuvre opérationnelle d'une innovation dans une opération pilote => 1^{ère} référence dans un cadre sécurisant

⇒ Validation marché d'une innovation (opération pilote à court terme)

⇒ Mise au point technique et validation marché d'une innovation (opération pilote à moyen/long terme)

Innovons ensemble dans le bâtiment

Expérimentons vos solutions : de l'idée au démonstrateur

Pôle Fibres-Energivie

■ Pour qui ?

- Industriels/fabricants
- Entrepreneurs/poseurs
- Maitres d'ouvrage

■ Quand ?

Du 21 avril au 31 mai

■ Comment ?

Le pôle propose de vous accompagner tout au long de cet évènement afin de mettre en relation les différents acteurs cités ci-dessus

Innovons ensemble dans le bâtiment

Expérimentons vos solutions : de l'idée au démonstrateur

Pôle Fibres-Energivie

■ Cet action AMI peut avoir plusieurs objectifs :

- Créer des conditions favorables (mise en relation) pour vous permettre de réaliser une opération pilote et ainsi obtenir des retours d'expériences sur votre innovation (Rex public ou pas => rôle du Pôle)
- Ces Rex vous permettront de valider le produit ou le faire évoluer
- Ces opérations vous permettront de vérifier la phase chantier/mise en œuvre
- Suivant la maturité de la solution innovante => opération pilote court terme ou bien démarche R&D à court/long terme (recherche de financement public)



Il ne s'agit pas directement d'une mise en relation commerciale ni d'une mise en avant d'une solution (vitrine)

Innovons ensemble dans le bâtiment

Expérimentons vos solutions : de l'idée au démonstrateur

Pôle Fibres-Energivie

■ Illustration : répondre à un appel à projet Démonstrateurs

Exemple : **AAP Démonstrateurs Systèmes Energétiques et Villes Durables (SEVTD)**
PIA ADEME

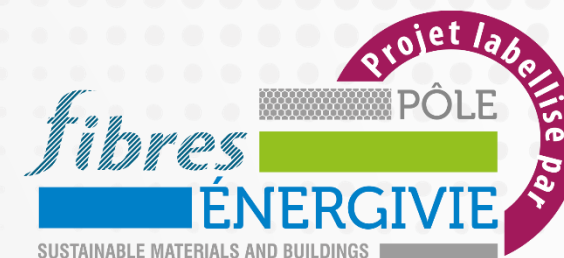
PROJET R&SID - RÉNOVATION PAR LA SURÉLÉVATION INDUSTRIALISÉE

🏆 Le projet R&SID - Rénovation par la Surélévation Industrialisée - porté par les entreprises VIRY Fayat Métal, et [#UPFACTOR](#) ainsi que le Centre Technique Industriel [#CTICM](#), est lauréat de l'appel à projet « Systèmes Energétiques, Villes et Territoires Durables » opéré par l'ADEME dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

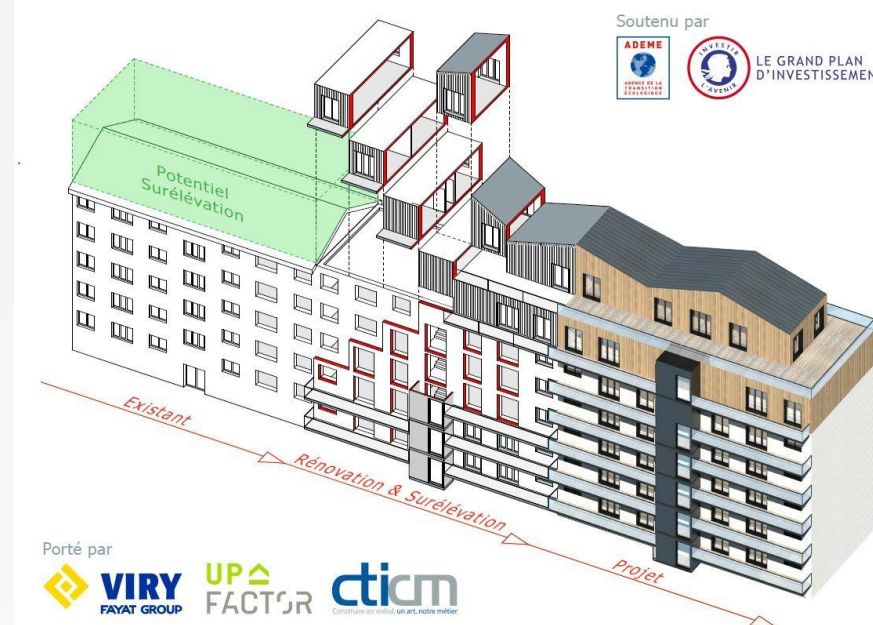
(source: post LinkedIn Viry Métal : https://www.linkedin.com/posts/viryfayatgroup_upfactor-cticm-activity-6781207192725962752_iOT)

le projet R&SID doit permettre de développer, d'expérimenter et de valider les résultats au fur et à mesure du programme, intégrant également des cycles itératifs avec retours d'expérience sur les **trois démonstrateurs**.

(source : Contact : Communiqué de presse, mars 2021 PROJET R&SID - RÉNOVATION PAR LA SURÉLÉVATION INDUSTRIALISÉE LAURÉAT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR)



Projet R&SID - Rénovation par la Surélévation Industrialisée



Innovons ensemble dans le bâtiment

Expérimentons vos solutions : de l'idée au démonstrateur

Pôle Fibres-Energivie

■ Le pôle vous propose

1^{er} temps : Une méthodologie pour

- Structurer la piste d'opérations pilotes ou projet R&D
- Rechercher des partenaires
- Rechercher des financements publics

2^{ème} temps (dans le cas d'une opération pilote à moyen/long terme) : Un accompagnement pour

- Structurer et donner de la robustesse au projet avant dépôt (labellisation)
- Assurer un suivi dans les relations avec le financeur
- Piloter le projet de R&D

3^{ème} temps : Des actions pour

- Valoriser le projet
- Envisager une évolution du produit/concept

Innovons ensemble dans le bâtiment

Expérimentons vos solutions : de l'idée au démonstrateur

Pôle Fibres-Energivie

■ Modalités de réponse à l'AMI Démonstrateurs

=> Une prise de contact par email auprès du Pôle Fibres-Energivie :

projet@fibres-energivie.eu

=> Clôture de l'AMI : **Lundi 31 mai à 12h00**



AMI « Mixité pour la Construction bas carbone »

ADEME

Quentin Barbe | Systèmes constructifs - Pôle Fibres-Energivie

AMI « Mixité pour la Construction bas carbone » | ADEME

■ Objectifs:

Inciter au développement des solutions mixtes associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et plus globalement aux systèmes constructifs du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité, ...).

■ Deux familles de projets sont attendues dans le cadre de l'AMI :

1) Mise en œuvre d'innovations dans la conception de produits de construction et/ou rénovation et systèmes constructifs

2) Mise en œuvre de bâtiments mettant en œuvre plusieurs matériaux en tirant parti de leurs caractéristiques propres pour un coût de projet et des performances optimales.

=> Démonstrateurs

pour tous types de bâtiments : maison individuelle et logements collectifs, tertiaire, bâtiments logistiques et usines, bâtiments agricoles, ...
en construction neuve et rénovation



AMI « Mixité pour la Construction bas carbone » | ADEME

■ 1ère étape : le présent AMI

l'AMI labellisera des projets présentés par les candidats présentant un projet visant à valoriser les solutions constructives mixtes

Cet AMI mettra en visibilité les candidats aux appels à projet du PIA 4 et valorisera les actions des lauréats *via* différents supports de communication.

Les réponses à l'AMI permettront :

- D'affiner le dimensionnement et le cahier des charges de(s) futur(s) AAP du PIA 4
- De mettre en relation les candidats, soit entre eux, soit avec d'autres territoires et entreprises ayant mené des projets similaires ou comparables

L'appel à manifestation d'intérêt en tant que tel ne propose pas de soutien financier aux dossiers déposés.

■ 2ème étape : les appels à projets du PIA 4

En fonction des premières réponses à l'AMI, il est prévu la mise en oeuvre d'appel(s) à projets (AAP) opérationnels et ciblés sur les solutions mises en évidence par l'AMI, sans pour autant exclure les projets opérationnels qui candidateraient uniquement en phase d'AAP.

Un budget de 20 M€ est prévu pour les AAP associés.



AMI « Mixité pour la Construction bas carbone » | ADEME

■ Acteurs :

- Groupements (entreprises – promoteurs constructeurs)
- CTI, unions professionnelles
- Bureaux d'études
- Entreprises de produits de construction
- Maitrise d'ouvrage
- Bailleurs sociaux
- EPA

■ Modalité de candidature

Les dossiers doivent être déposés sous forme électronique sur la plateforme AGIR :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210114/mixbascarb2021-24>

Le dossier attendu ne doit pas dépasser 3 pages de présentation.

Date de clôture : **14 mai 2021 à 15h00**



Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs »

Climaxion

Quentin Barbe | Systèmes constructifs - Pôle Fibres-Energivie

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Objectifs

- Démontrer la faisabilité économique et technique de **la construction ou de la rénovation passive**,
- Soutenir les maîtres d'ouvrage volontaires souhaitant réduire de façon accrue l'empreinte énergétique et environnementale des bâtiments, notamment par l'utilisation significative de matériaux biosourcés,
- Anticiper les **futures réglementations énergétiques et environnementales** à venir en facilitant cette transition,
- Favoriser **l'innovation**, la reproductibilité des projets et leur caractère pédagogique.

20 candidats maximum seront admis en tant que lauréats de l'Appel à Projets Bâtiments exemplaires passifs 2021, dont au minimum 5 projets de rénovation de bâtiments existants.

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Bénéficiaires

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés sous certaines conditions
- Les bailleurs privés¹ sont éligibles pour des projets de construction de bâtiments neufs incluant un minimum de 50 % de logements conventionnés avec l'ANAH ou respectant le plafond « loyer social » de l'ANAH, et pour tout projet de rénovation.
- Les bailleurs sociaux² sont éligibles pour des projets de construction ou de rénovation de logements locatifs conventionnés (PLAI, PLUS) et/ou de logements destinés à l'accession sociale à la propriété (PSLA, etc.).
- Les entreprises (PME et ETI) sont éligibles uniquement pour des projets de construction ou de rénovation de bâtiments réservés à leur propre occupation.

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Projets éligibles

- Constructions ou rénovations de bâtiments performants à très faible besoin de chauffage (**< 15 kWh/m²/an en construction et 25 kWh/m²/an en rénovation**) et à très basse consommation d'énergie primaire (< 120 kWh/m²/an) 3, et respectant les exigences minimales détaillées dans le Règlement de l'Appel à Projet.
- Bâtiments concernés : logements collectifs (y compris individuels groupés) ou tertiaires (bureaux, bâtiments d'enseignement, hôtellerie, commerces, équipements sportifs, maisons de santé, salles polyvalentes, etc...), surface minimale : **200 m² SdP**.
- Pour les constructions neuves, ne sont éligibles à l'aide à l'investissement que les projets maximisant l'usage du bois et/ou de béton biosourcé dans le système constructif, et des matériaux biosourcés pour l'isolation des murs et de la toiture ;
- Les maîtres d'ouvrage devront être en possession du terrain sur lequel est envisagé le projet.
- Les projets en autopromotion sont éligibles.
- Sont exclus : projets de maison individuelle, d'autoconstruction ou d'auto-rénovation, bâtiments de production.

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Nature et montant de l'aide

AIDE A L'ETUDE POUR TOUS LES PROJETS ELIGIBLES :

Tous les porteurs de projets éligibles pourront demander à bénéficier d'une aide pour la réalisation des études d'optimisation énergétique et environnementale du bâtiment conformes au cahier des charges présenté en ANNEXE 2 du règlement de l'appel à projets.

	Aide régionale	Plafond de l'aide totale
Aide pour l'étude d'optimisation énergétique et environnementale du bâtiment	80 % du montant H.T. de l'étude.	7.000 €

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Nature et montant de l'aide

AIDE AUX TRAVAUX POUR LES PROJETS LAUREATS (= APRES VALIDATION DE L'ETUDE ET SELECTION DU PROJET) :

- Aide à la réalisation de projets de **construction** lauréats :

Construction passive	Aide régionale	Plafond de l'aide totale
<p>Aide pour la réalisation des travaux de construction neuve comprenant l'emploi de matériaux biosourcés en isolation murs et toitures ET un système constructif en bois ou en bétons biosourcés <i>(voir conditions*)</i></p>	<p>110 €/m² SdP</p> <p>+ 20 €/m² SdP en zone rurale fragile (Pacte de ruralité)</p>	<p>120 000 €</p>

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Nature et montant de l'aide

AIDE AUX TRAVAUX POUR LES PROJETS LAUREATS (= APRES VALIDATION DE L'ETUDE ET SELECTION DU PROJET) :

- Aide à la réalisation de projets de **construction** lauréats :

Construction passive	Aide régionale	Plafond de l'aide totale
<p>Aide pour la réalisation des travaux de construction neuve comprenant l'emploi de matériaux biosourcés en isolation murs et toitures ET un système constructif en bois ou en bétons biosourcés <i>(voir conditions*)</i></p>	<p>110 €/m² SdP</p> <p>+ 20 €/m² SdP en zone rurale fragile (Pacte de ruralité)</p>	<p>120 000 €</p>

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Nature et montant de l'aide

AIDE COMPLÉMENTAIRE POUR LE SUIVI DU BATIMENT ACCOMPAGNE DE LA SENSIBILISATION DES USAGERS/GESTIONNAIRES DU BATIMENT (SI CETTE MISSION EST CONFIEE A UN PRESTATAIRE EXTERIEUR) :

	Aide régionale	Plafond de l'aide totale
Aide complémentaire pour le suivi du bâtiment et la sensibilisation des usagers	70 % du montant H.T. de la prestation d'accompagnement.	3 000 €

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Etape 1 : Constituer et déposer un dossier de candidature

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS:

31 DECEMBRE 2021 (CLOTURE DE L'APPEL A PROJET)

Au moment du dépôt de la candidature, l'équipe de maîtrise d'œuvre ne devra pas avoir été retenue. Une dérogation pourra être faite pour des projets candidatant au plus tard en phase esquisse et répondant aux critères du présent appel à projets

■ Etape 2 : Etude d'optimisation énergétique et environnementale du bâtiment

L'aide à la réalisation des études d'optimisation énergétique peut être demandée par tous les porteurs de projets respectant les critères d'éligibilité.

Cette étude devra être transmise et validée par la Région Grand Est en amont de la validation finale de l'APD.

Appels à projets 2021 « Construction et rénovation de bâtiments exemplaires passifs » | Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

- **Etape 1 : Aide pour la réalisation des travaux (20 projets lauréats)**

Les **20 candidats lauréats (dont au minimum 5 projets de rénovation de bâtiments existants)** seront sélectionnés par la Région Grand Est, **après réalisation de l'étude et validation de ses conclusions** par un expert mandaté par la Région Grand Est;

- **ETAPE 4 : Suivi du bâtiment et sensibilisation des usagers**

Cet appel à projets a notamment pour vocation de favoriser la reproductibilité des projets et leur caractère pédagogique. **Un suivi énergétique est donc à réaliser sur une durée minimale de 2 ans à compter de la livraison du bâtiment.**

<https://www.climaxion.fr/docutheque/appel-projets-batiments-exemplaires-passifs>

BTP - Réduction et valorisation des déchets du BTP

Climaxion

Zoé Lombard | Economie Circulaire & Matériaux - Pôle Fibres-Energivie

BTP - Réduction et valorisation des déchets

Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Contexte

- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière (BTP) pour limiter la production de déchets des chantiers et améliorer leur valorisation,
- Passer d'une approche déchet à une approche produit et ressource
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du PRPGD Grand Est

■ 4 volets dont volets 1&2 spécifiques à la MOA:

- **Volet 1** : Favoriser les opérations d'aménagement, de construction ou de déconstruction démonstratifs par le soutien des chantiers exemplaires en termes de gestion des déchets.
- **Volet 2** : Développer l'ingénierie de la prévention, du recyclage et de la gestion des produits et matériaux secondaires par l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et les acteurs territoriaux pour intégrer la gestion des déchets (diagnostic, suivi, évaluation) et l'économie circulaire dans leurs marchés / consultations et dans leurs études territoriales.
- **Volet 3** : Développer de nouveaux services permettant d'améliorer le recyclage et la valorisation des déchets.
- **Volet 4** : Contribuer à l'amélioration et à l'augmentation des capacités de réemploi / réutilisation et recyclage par le soutien aux études et aux investissements dans des équipements nécessaires à la prévention et au recyclage des déchets du BTP et plus particulièrement ceux qui concernent la valorisation des matériaux / déchets terreux.

BTP - Réduction et valorisation des déchets

Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Critères de sélection

- la localisation du projet sur le territoire de la région Grand Est,
- l'impact du projet sur les plans économique et environnemental,
- le caractère incitatif de l'aide (effet de levier),
- la clarté, la précision et la qualité du dossier de candidature,
- la motivation du maître d'ouvrage,
- le caractère reproductible de l'opération,
- l'adéquation des moyens mis en œuvre pour limiter la production de déchets et cibler une valorisation ambitieuse des déchets,
- la mise en œuvre d'une démarche qualité.

BTP - Réduction et valorisation des déchets

Climaxion

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

fibres PÔLE
ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

■ Financement

- ADEME
- Région Grand Est

	Taux maximum de l'aide régionale / l'aide ADEME
Etudes d'accompagnement de chantiers exemplaires (volet 1)	70 % du montant de l'étude
Accompagnements des maîtres d'ouvrage et des acteurs territoriaux sur l'intégration de la gestion des déchets et de l'économie circulaire dans leurs marchés / consultations et leurs études territoriales (volet 2)	70 % du montant de l'accompagnement
Accompagnement méthodologique pour le développement de nouveaux services permettant d'améliorer le recyclage et la valorisation des déchets (volet 3)	70 % du montant de l'accompagnement
Etudes préalables à l'investissement pour le développement de filières de réemploi et / ou de recyclage (par exemples, le réemploi de matériaux du bâtiment et la valorisation des terres et matériaux meubles) (volet 4)	70 % du montant de l'étude
Investissements dans des installations de collecte (déchèteries professionnelles), de réemploi et de valorisation des déchets (volet 4)	Jusqu'à 35 à 55% du montant des travaux (selon la taille de l'entreprise)

- Clôture 2ème Session : **11 juin 2021 minuit**
- Lien : <https://www.climaxion.fr/docutheque/appel-projets-btp-reduction-valorisation-dechets>
- Les Lauréats de 2020 : <https://www.climaxion.fr/actualites/dechets-du-btp-30-laureats-lappel-projets>

Questions / Réponses

Contactez nous pour plus d'informations



projet@fibres-energivie.eu



03 70 29 98 00



06 73 41 65 86

Suivez nos actualités



www.fibres-energivie.eu



[/company/pôle-alsace-energivie](https://www.linkedin.com/company/p%C3%AAle-alsace-energivie)



[/FibresEnergivie](https://twitter.com/FibresEnergivie)

Merci de votre attention